

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-039 – Complément contrat de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation Maison France Services – Archi-  
Normandie**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de se faire assister pour les travaux de réhabilitation de la Maison France Services

**DÉCIDE**

**Article 1** – De souscrire un complément au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison France Services sise 31 place de l'Hôtel de Ville – Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie auprès de Archi Normandie 1604 Boulevard du Bois – 14200 Hérouville-Saint-Clair pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE